



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2021-092

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle **/**

19-2021-12-27-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétaire général, aux autres membres du corps préfectoral et à des agents de la préfecture (4 pages)	Page 3
19-2021-12-27-00001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à la directrice de cabinet de la préfète de la Corrèze et aux personnels du cabinet (4 pages)	Page 8
19-2021-12-27-00003 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Nicolas Péron, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, et aux personnels de la direction (2 pages)	Page 13
19-2021-12-27-00002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Claudine Lafarge, directeur de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales et aux personnels de la direction (4 pages)	Page 16

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2021-12-27-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire au
secrétaire général, aux autres membres du corps
préfectoral et à des agents de la préfecture



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des
politiques publiques et de
l'appui territorial**

Bureau de la coordination administrative
interministérielle

ARRÊTÉ
**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au
secrétaire général de la préfecture, aux autres membres du corps préfectoral
et à des agents de la préfecture**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima Saa, préfète de la Corrèze ;
- Vu** le décret du 04 août 2020 portant nomination de Mme Claire Boucher, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Corrèze ;
- Vu** le décret du 21 juin 2019 portant nomination de M. Philippe Laycuras, sous-préfet de Brive-la-Gaillarde ;
- Vu** le décret du 20 novembre 2019 portant nomination de M. Matthieu Doligez, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Corrèze ;
- Vu** le décret du 21 avril 2020 portant nomination de M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 nommant Mme Claudine Lafarge, directeur de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales de la préfecture de la Corrèze ;
- Vu** l'accord tripartite du 13 juillet 2021 actant la date de mobilité et nommant M. Nicolas Péron, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture de la Corrèze ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation générale de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Matthieu Doligez, secrétaire général de la préfecture, nonobstant les délégations accordées aux responsables

des directions départementales interministérielles et d'unités opérationnelles départementales et au chef du secrétariat général commun départemental.

Il est par ailleurs désigné en qualité de pouvoir adjudicataire au regard du code des marchés publics.

Article 2 : Délégation de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau en annexe 1 au présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général, le sous-préfet de Brive-la-Gaillarde, le sous-préfet d'Ussel, la directrice de cabinet, la directrice de la direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales, le directeur de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, et les agents mentionnés à l'annexe n°1 sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le **27 DEC. 2021**



Salima SAA

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE CENTRE DE PRESTATION COMPTABLE MUTUALISE = Plateforme CHORUS de la préfecture de la Nouvelle-Aquitaine				
Programmes	Objet de la délégation	Bénéficiaire de la délégation		
111, 112, 119, 120, 122, 128, 129, 176, 177, 207, 216, 232, 303, 723, 743, 754, 833, 349, 349, 354, 362	Saisie des engagements juridiques	Centre de service partagé régional Chorus interdépartemental de la préfecture de la Nouvelle Aquitaine		
	Validation des engagements juridiques			
	Signature et notification des bons de commande			
	"Certification du service fait" sur la base de la "constatation du service fait" établie par les services prescripteurs			
	Saisie des demandes de paiement et des titres de perception			
	Validation des demandes de paiement et des titres de perception			
	Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations			
SERVICES PRESCRIPTEURS				
Programmes	Objet de la délégation	Bénéficiaire	Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Bénéficiaire de la délégation en tant qu'opérateur Chorus-com
1 - Résidence du préfet				
354	Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait			
2 - Résidence du secrétaire général et services administratifs				
354	Administration des services de la préfecture : Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait	M. Matthieu Doligez	M. Jean-Pierre Jubertie	
354	Immobilier des services de la préfecture : Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait	M. Matthieu Doligez	M. Jean-Pierre Jubertie	
3 - Résidence du directeur du cabinet				
354	Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait	Mme Claire, Boucher directrice de cabinet		Mme Fabienne Chassan
4 - Direction des services du cabinet du préfet				
354	Frais de déplacement pour les agents des services du cabinet : ordres de mission et état de frais	Mme Claire, Boucher directrice de cabinet	M. Olivier Curé M. Antoine Beausoleil	
207	Sécurité routière : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait	Mme Claire, Boucher directrice de cabinet		
129	Coordination du travail gouvernemental : MILD Décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait	Mme Claire Boucher directrice de cabinet		
177	Rapatriés : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait	Mme Claire Boucher directrice de cabinet		
743	Actions en faveur des rapatriés) : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait	Mme Claire Boucher directrice de cabinet		
5 - Résidence et services administratifs de la sous-préfecture de Brive				
354	Administration des services de la sous-préfecture : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait	M.Philippe Laycuras , sous-préfet de Brive		Marie Laure Vareille
354	Frais de déplacement pour les agents de la sous-préfecture de Brive : ordres de mission et états de frais	M.Philippe Laycuras , sous-préfet de Brive	Mme Fabre Bottero Mme Dominique Veytizoux	
216	Contentieux périmètre du ministère de l'intérieur	M.Philippe Laycuras , sous-préfet de Brive		Mme Sophie Martin
119	Subventions aux collectivités : décisions de dépenses : arrêtés attributifs de subventions	M.Philippe Laycuras , sous-préfet de Brive		Mmes Manon Deschamps Cécile Crumeyrolle Myriam Ducourtieux Naima Mancellier Mme Katy Touret
6 - Résidence et services administratifs de la sous-préfecture d'Ussel				
354	Administration des services de la sous-préfecture : décisions de dépenses et de recettes Constatation de service fait	M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel		Mme Flore Heinfling Mme Sylvie Masson
354	Frais de déplacement pour les agents de la sous-préfecture d'Ussel : ordres de mission et états de frais	M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel	Mme Sylvie Masson	
119	Subventions aux collectivités : décisions de dépenses : arrêtés attributifs de subventions	M. Yann Le Brun, sous-préfet d'Ussel		Mme Katy Touret Mme Myriam Ducourtieux Mme Manon Deschamps Mme Naima Mancellier Mme Cécile Crumeyrolle

7 - Direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales				
112	Subventions aux collectivités : décisions de dépenses et de recettes Certificats de paiement	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Katy Touret	Mme Katy Touret Mme Cecile Crumeyrolle Mme Naima Mancellier Mme Manon Deschamps
119	Subventions aux collectivités : décisions de dépenses et de recettes Certificats de paiement	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Katy Touret Mme Myriam Ducourtioux	Mme Katy Touret Mme Myriam Ducourtioux Mme Manon Deschamps Mme Naima Mancellier Mme Cécile Crumeyrolle
122	Subventions aux collectivités : décisions de dépenses et de recettes Certificats de paiement	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Katy Touret	Mme Katy Touret Mme Manon Deschamps
216	FIPD	M. Matthieu Doligez	Mme Katy Touret	Mme Katy Touret Mme Manon Deschamps
354	Frais de déplacement pour les agents de la DCRCCL: ordres de mission et état de frais	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Asma El Ouafi Mme Marie Vallet Mme Muriel Calcei M. Stéphane Vavassori	
362	renovation des bâtiments du bloc communal et départemental	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Katy Touret	Mme Katy Touret Mme Manon Deschamps Mme Naima Mancellier Mme Cécile Crumeyrolle
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières : amendes de police	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Myriam Ducourtioux	Mme Myriam Ducourtioux
Dotations	Dotations aux collectivités (hors périmètre CHORUS) : Titres de versement	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Myriam Ducourtioux	Mme Myriam Ducourtioux
FCTVA	FCTVA (hors périmètre CHORUS) : Arrêtés d'attribution	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Marie Vallet Mme Myriam Ducourtioux	Mme Mathilde Pradinas
216	Contentieux périmètre du ministère de l'intérieur	M. Matthieu Doligez	Mme Lafarge M. Stéphane Vavassori	
176	Gardiens Fourrière	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Muriel Calcei	Mme Elodie Buffière
232	Elections : décisions de dépenses et de recettes pour les frais relatifs à l'organisation matérielle des différentes élections Constataion de service fait	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Muriel Calcei	Mme Sylvie Lopez Mme Muriel Calcei Mme Elodie Buffière
111	Elections : décisions de dépenses et de recettes pour les frais relatifs à l'organisation matérielle des élections prud'homales Constataion de service fait	M. Matthieu Doligez	Mme Claudine Lafarge Mme Muriel Calcei	Mme Sylvie Lopez Mme Muriel Calcei
8 - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial				
307	Frais de déplacement pour les agents du DCPAT: ordres de mission et état de frais	M. Matthieu Doligez	M. Nicolas Péron Mme Véronique Boisseau Mme Claire Quelin Mme Laetitia Briot	M. Nicolas Péron Mme Véronique Boisseau Mme Claire Quelin Mme Laetitia Briot
9 - Garage				
354	Garage : décisions de dépenses et de recettes Constataion de service fait			M. Eric Coste
10 - Affaires interministérielle				
723	Entretien immobilier "Entretien de l'immobilier, travaux relevant du propriétaire : décisions de dépenses et de recettes Constataion de service fait"	M. Matthieu Doligez		
303	Interprétariat – Traduction	M. Matthieu Doligez		
348	Rénovation des cités administratives	M. Matthieu Doligez		
362	Ecologie	M. Matthieu Doligez		

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2021-12-27-00001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à la directrice de cabinet de la préfète de la Corrèze et aux personnels du cabinet



Bureau de la coordination administrative
interministérielle

**Arrêté préfectoral
portant délégation de signature à la
directrice de cabinet de la préfète de la Corrèze
et aux personnels du cabinet**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment son article L. 611-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima Saa, préfète de la Corrèze ;

Vu le décret du 4 août 2020 portant nomination de Mme Claire Boucher, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Corrèze ;

Vu le décret du 20 novembre 2019 portant nomination de M. Matthieu Doligez, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 9 décembre 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2021 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de la Corrèze ;

Vu la décision préfectorale du 18 janvier 2018 nommant Mme Sandrine Pébère, adjoint au chef du bureau interministériel de défense et de la protection civiles au service des sécurités ;

Vu la décision du 19 janvier 2018 nommant Mme Brigitte Debord, chargé de mission de la police administrative et de réglementation juridique au service des sécurités ;

Vu la décision préfectorale du 25 mars 2021 nommant Mme Hélène Marguerite-Pierrard, chef du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 2021 affectant M. Olivier Curé, attaché principal d'administration, chef de service des sécurités et chef du bureau interministériel de défense et de la protection civile ;

Vu la décision préfectorale du 29 novembre 2021 nommant M. Antoine Beausoleil, chef du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives au service des sécurités ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, à compter du 3 janvier 2022 à Mme Claire Boucher, directrice de cabinet de la préfète, à l'effet de signer, à l'exclusion des réquisitions de la force armée, tous autres arrêtés, décisions individuelles ou documents, dans tous les domaines relevant des attributions du cabinet de la préfète de la Corrèze et des services rattachés :

- le service des sécurités ;
- le service interministériel départemental d'information et de communication, lors du déclenchement d'opérations liées à une situation de crise ;
- le service départemental d'incendie et de secours (mise en œuvre opérationnelle et affaires relevant de l'État).

La délégation porte également :

- sur les documents et décisions relevant des missions relatives à l'éducation et à la sécurité routière assurées par la direction des territoires de la Corrèze sur lesquelles elle a autorité fonctionnelle.

Sur ces missions, la délégation porte notamment en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 207 « sécurité et circulation routières » du ministère de l'intérieur ;

- sur les documents et décisions relevant des missions relatives à la lutte contre la drogue et la toxicomanie. La délégation porte en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 129 « coordination du travail gouvernemental - mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie » des services du Premier ministre.

- sur tout acte et arrêté concernant la délivrance et le retrait des permis de conduire, y compris les décisions relatives au permis à points, et notamment :

- les arrêtés prononçant la suspension du permis de conduire en application des articles L.224-2, L.224-6 à L.224-9 du code de la route ;

- les récépissés de remise d'un permis de conduire invalidé par solde de point nul.

- sur les mesures administratives consécutives à un examen médical (commission médicale d'examen des candidats au permis de conduire et aux conducteurs) ;

- sur les convocations aux commissions de visite médicale pour le permis de conduire ;

- sur l'instruction des dossiers inhérents aux infractions au code de la route comises sur le territoire du département ;

- sur les autorisations d'organiser les manifestations nautiques et aériennes pour l'arrondissement de Tulle.

- pour signer tous les actes administratifs relatifs aux soins sous contrainte et soins psychiatriques, ainsi que la signature des mémoires et requêtes à produire devant les juridictions administratives et civiles touchant ces domaines. Elle comprend également la saisine du juge judiciaire en ce qui concerne le contentieux touchant à la liberté individuelle devant le juge des libertés et de la détention.

En outre, Mme Claire Boucher, directrice de cabinet de la préfète, est chargée de la présidence de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Article 2 : En l'absence du secrétaire général de la préfecture, délégation est donnée à Mme Claire Boucher pour signer tous les actes administratifs relatifs au séjour et à la police des étrangers, ainsi que la signature des mémoires et requêtes à produire devant les juridictions administratives et civiles touchant ces domaines.

Elle comprend également la saisine du juge judiciaire en ce qui concerne le contentieux touchant à la liberté individuelle que constitue la prolongation de la rétention administrative.

Article 3 : Délégation de signature est donnée, à compter du 3 janvier 2022, dans le cadre de leurs attributions respectives pour les titres réglementaires et pour tous documents d'ordre intérieur à l'administration n'ayant ni valeur juridique de décision (transmission, demandes d'avis, etc...), ni valeur d'instruction à :

- M. Olivier Curé, chef du service des sécurités et chef du bureau interministériel de défense et de la protection civiles, délégation lui est également donnée à l'effet de signer les diplômes délivrés en matière de secourisme ;
Cette délégation exclut les arrêtés à l'exception de ceux prononçant la suspension du permis de conduire en application de l'article L 224-2, R224-25 et R225-2 du code de la route.
Dans le cadre de ses attributions M. Olivier Curé reçoit délégation pour signer les décisions individuelles concernant les mesures administratives consécutives à un examen médical.

- M. Antoine Beausoleil, chef du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives ;
Dans le cadre de ses attributions M. Antoine Beausoleil reçoit délégation pour signer les décisions individuelles concernant les mesures administratives consécutives à un examen médical ainsi que les arrêtés prononçant la suspension du permis de conduire en application de l'article L 224-2, R 224-25 et R225-2 du code de la route.

- Mme Hélène Marguerite-Pierrard, chef du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle.
Cette délégation exclut les arrêtés et ceux prononçant la suspension du permis de conduire en application de l'article L 224-2, R224-25 et R225-2 du code de la route.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Curé, la délégation de signature dont il bénéficie en qualité de chef du service des sécurités, sera exercée par M. Antoine Beausoleil, chef du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives, ou Mme Hélène Marguerite-Pierrard, chef du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Curé, la délégation de signature dont il bénéficie en qualité de chef du bureau interministérielle de défense et de protection civiles, sera exercée par Mme Sandrine Pébère, adjoint au chef du bureau interministériel de défense et de la protection civiles ;

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet de la préfète, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 27 DEC. 2021


Salima SAA

Préfecture / Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2021-12-27-00003

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à M. Nicolas Péron, directeur de la
coordination des politiques publiques et de
l'appui territorial, et aux personnels de la
direction

Bureau de la coordination administrative
interministérielle

***Arrêté préfectoral
portant délégation de signature à M. Nicolas Péron
Directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,
et aux personnels de la direction***

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima Saa, préfète de la Corrèze ;

Vu le décret du 20 novembre 2019 portant nomination de M. Matthieu Doligez, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2021 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de la Corrèze ;

Vu la décision préfectorale du 19 janvier 2018 nommant Mme Elisabeth Sirieix, adjointe à la cheffe du bureau de la coordination administrative interministérielle ;

Vu la décision préfectorale du 13 août 2018 nommant Mme Claire Quelin, cheffe du bureau de l'appui territorial ;

Vu la décision préfectorale du 17 juin 2021 nommant Mme Véronique Boisseau, cheffe du bureau de l'environnement et du cadre de vie à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu l'accord tripartite du 13 juillet 2021 nommant M. Nicolas Péron, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture de la Corrèze ;

Vu la décision préfectorale du 29 novembre 2021 nommant Mme Laëtitia Brilot, cheffe du bureau de la coordination administrative interministérielle à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à M. Nicolas Péron, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, à l'effet de signer, à l'exclusion des arrêtés et actes comportant décisions, les pièces et documents qui relèvent des attributions de sa direction.

Article 2 : Délégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives et pour tous documents d'ordre intérieur à l'administration n'ayant ni valeur juridique de décision (transmission, demandes d'avis...), ni valeur d'instruction à :

- Mme Claire Quelin, attachée principale, cheffe du bureau de l'appui territorial.
- Mme Véronique Boisseau, attachée, cheffe du bureau de l'environnement et du cadre de vie ;
- Mme Laëtitia Brilot, attachée, cheffe du bureau de la coordination administrative interministérielle ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laëtitia Brilot, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Elisabeth Sirieix, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe de bureau de la coordination administrative interministérielle ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, les chefs de bureaux et leurs adjoints sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Tulle le 27 DEC. 2021

Salima SAA

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2021-12-27-00002

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Claudine Lafarge, directeur de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales et aux personnels de la direction



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des
politiques publiques et de
l'appui territorial**

Bureau de la coordination administrative
interministérielle

**Arrêté préfectoral
portant délégation de signature à Mme Claudine Lafarge
Directeur de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales
et aux personnels de la direction**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Salima SAA, préfète de la Corrèze ;

Vu le décret du 20 novembre 2019 portant nomination de M. Matthieu Doligez, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Corrèze ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 nommant Mme Claudine Lafarge, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales de la préfecture de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 01 avril 2021 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de la Corrèze ;

Vu la décision préfectorale du 19 décembre 2017 nommant Mme Muriel Calcei, chef du bureau des élections et de la réglementation ;

Vu la décision préfectorale du 17 décembre 2020 nommant Mme Asmaa El Ouafi, chef du bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité ;

Vu la décision préfectorale du 25 janvier 2018 nommant Mme Marie Vallet, chef du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire ;

Vu la décision préfectorale du 25 janvier 2018 nommant M. Philippe Juge, adjoint au chef du bureau de l'identité et des étrangers ;

Vu la décision préfectorale du 25 janvier 2018 nommant Mme Elodie Laflaquière, adjointe au chef du bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité ;

Vu la décision préfectorale du 8 janvier 2019 nommant Mme Myriam Ducourtioux, adjointe au chef du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire ;

Vu la décision préfectorale du 10 septembre 2019 nommant M. Jean-Michel Soulier, adjoint au chef de bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité ;

Vu la décision du 22 avril 2021 modifiée le 28 avril 2021, nommant M. Stéphane Vavassori, chef du bureau de l'identité et des étrangers ;

Vu la décision préfectorale du 29 novembre 2021 nommant M. Sylvain Monier, adjoint au chef du bureau de l'identité et des étrangers ;

Vu le procès-verbal d'installation du 1^{er} décembre 2021 désignant Mme Katy Touret, adjointe au chef du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Claudine Lafarge, directeur de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales, à l'effet de signer, à l'exclusion des réquisitions, arrêtés et actes comportant des décisions non individuelles, les titres réglementaires, les pièces et documents qui relèvent des attributions de sa direction.

Article 2 : Délégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives et pour tous documents d'ordre interne à l'administration n'ayant ni valeur juridique de décision (transmission, demandes d'avis...), ni valeur d'instruction à :

- Mme Asmaa El Ouafi, attachée, chef du bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité (DCRCL1) ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Asmaa El Ouafi, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Elodie Laflaquière, attachée, adjointe au chef de bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité, section commande publique et fonction publique territoriale et par Monsieur Jean-Michel Soulier, attaché, adjoint au chef de bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité, section intercommunalité et urbanisme ;

- Mme Marie Vallet, attachée principale, chef du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire (DCRCL2) ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Vallet, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Katy Touret, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, section interventions territoriales et par Mme Myriam Ducourtioux, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau, section dotations, contrôle budgétaire.

- Délégation de signature est également donnée dans le cadre de leurs attributions respectives pour les titres réglementaires et pour tous documents d'ordre intérieur à l'administration n'ayant ni valeur juridique de décision (transmissions, demandes d'avis etc...) ni valeur d'instruction à :

- M. Stéphane Vavassori, chef du bureau de l'identité et des étrangers (DCRCL3) ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Vavassori, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Sylvain Monier, attaché, adjoint au chef de bureau de l'identité et des étrangers,

section séjour et contentieux, et par M. Philippe Juge, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef de bureau de l'identité et des étrangers, section éloignement.

- Mme Muriel Calcei, attachée, chef du bureau des élections et de la réglementation (DCRCL 4).

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, de l'un ou l'autre des chefs de bureau, la délégation pourra être exercée par l'un ou l'autre des chefs de bureau présents.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales, les chefs de bureau et leurs adjoints sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Tulle, le 27 DEC. 2021

Salima SAA

